

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 03 Juillet 2017**

Approbation, à l'unanimité, du procès-verbal du conseil municipal du 15 Mai 2017  
Secrétaire de séance élue : Mme Marie CELARD

**I SIEVA : rapport d'activité 2016**

Monsieur LASSAUSAIE rappelle que le territoire du SIEVA dessert 22 communes et comptabilise

41951 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2017. L'exploitation se fait en régie. Le Syndicat a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

L'eau distribuée par le syndicat provient intégralement de la zone de captage de la nappe alluviale de la Saône et de Quincieux et Ambérieux gérée par le Syndicat Mixte de l'Eau Potable Saône Turdine, auquel le SIEVA adhère.

**Nombre d'abonnement** 17 779 soit + 2,33 % par rapport à 2015 soit pour Chasselay 1 080 adhérents.

**Longueur des réseaux** : 558.7 km soit une variation de – 0.39 %. Le réseau comporte aussi 11 réservoirs d'une capacité totale de 11 500 m<sup>3</sup>

**Fixation de tarifs en vigueur**: maintien des tarifs 2016. Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 2.18 €/m<sup>3</sup>

**Redevance de pollution domestique** : 0.29 € /m<sup>3</sup>

**Qualité de l'eau** : le bilan fourni par la DDASS indique que l'eau du Syndicat est de bonne qualité

**Renouvellement des réseaux** : 6,242 Km pour l'année 2016

**II Assainissement : rapport 2016 du délégataire.**

- **SAUR : assainissement collectif rapport annuel du délégataire**

**Les chiffres clés :**

976 Abonnés

107214 m<sup>3</sup> assujettis à l'assainissement

26,631 kml de réseau dont 15 252 kml de réseau eaux usées et 11 ,379 de réseau eaux pluviales.

La commune comporte :

1 Station épuration 4 500 EH

1 poste de relèvement

209 001m<sup>3</sup> épurés

39 TMS de boues évacuées

11 bilans journaliers d'auto surveillance réalisés

Proposition d'amélioration par la SAUR :

- Allée des Cèdres : préconisation qui consiste à créer un dessableur pour éviter le colmatage du réseau eaux usées lors des orages.

**III. Mission locale : rapport d'activité 2016**

**Les jeunes** : 16 jeunes accompagnés dont 3 en 1<sup>er</sup> accueil, 43,7 % des jeunes accompagnés sont des femmes

**L'accompagnement** : 15 jeunes accompagnés se sont traduits par 48 évènements soit une moyenne de 3 contacts par jeune

**Les entrées dans les mesures**: 3 entrées en emploi dont 1 durable et une entrée en formation

#### **IV Biens sans maîtres : acquisition**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-29 et L 2131-1

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L1123-1 et L 1123-2,

Vu le code civil, notamment son article 713,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Il expose que le ou les propriétaire(s) des parcelles suivantes :

| Lieu-dit | Section cadastrale | N° de Plan | Contenance          |
|----------|--------------------|------------|---------------------|
| La Chair | C                  | 158        | 880 m <sup>2</sup>  |
| 5 Pins   | D                  | 553        | 1000 m <sup>2</sup> |
| 5 pins   | D                  | 563        | 2440 m <sup>2</sup> |

Ne s'est ou se sont pas fait(s) connaître après avoir affiché pendant 6 mois à la mairie l'arrêté préfectoral n° DIA\_BPIE\_2016\_03\_29\_01 fixant la liste des parcelles présumées sans maître, soit du 06 avril 2016 au 07 octobre 2016.

Considérant l'intérêt que représente l'acquisition de cette parcelle pour éviter qu'elle ne devienne une friche, Il est proposé au conseil municipal de décider de mettre en œuvre la procédure des biens sans maître pour l'acquisition de plein droit des 3 parcelles citée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

- **DECIDE** D'acquérir les parcelles citées ci-dessus, biens sans maître
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager cette procédure conformément aux dispositions en vigueur
- **DONNE** toute délégation à Monsieur le Maire pour engager la commune dans la réalisation de cette acquisition et la signature des documents nécessaires.

#### **V Département du Rhône : répartition des amendes de police 2017**

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre émanant du Conseil Départemental du Nouveau Rhône concernant les recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière.

Les Communes de moins de 10 000 habitants prévoyant la réalisation de travaux concernant la sécurité routière peuvent bénéficier de cette dotation.

Il est proposé à l'assemblée la création d'un cheminement piéton le long de la Route de Montluzin.

Ces travaux sont estimés à 69 129,54 € H.T soit 82 955, 44 € TTC. Le Département du Rhône prend à sa charge le béton bitumineux pour un montant de 11 305,00 H.T.

Aussi, la demande de subvention portera sur 57 824,54 € H.T. soit 69 389,45 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé cité ci-dessus, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis présenté,

- **DEMANDE** auprès du Conseil Départemental l'octroi d'une dotation, dans le cadre du produit des amendes de police,
- **DIT** que cette dépense sera prévue sur le budget communal à l'article 2315.

#### **VI Fête de la Poire : augmentation du tarif des droits de place**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la nouvelle tarification des droits de place à l'occasion du « Marché de la Poire et du Terroir », à la demande de l'association, soit : 18 € le module de 2 mètres linéaires pour tous les exposants.

Les Membres du conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTENT** la nouvelle tarification du « Marché de la Poire et du Terroir », exposée ci-dessus et à compter du 01 Août 2017.

#### **VII Salle des Arts MARTIAUX / Participation financière année 2017 pour utilisation du tatami**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 06/07/2015 concernant la participation financière pour utilisation du tatami.

Cette participation financière est calculée au prorata des heures utilisées.

Aussi, il est demandé pour l'année 2017 :

pour l'Ecole publique « la fontaine » 279,00 €, Ecole privée Ste Bernadette 180,00 € et pour ALFA 3A : 72,00 € soit un montant total de 531,00 €

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

- **ACCEPTENT** de verser la somme de 531,00 € comme subvention à l'association « Entente Monts d'or Azergues »
- **DISENT** que cette dépense est prévue à l'article 6574 du budget 2017.

#### **VIII Tablette pour les séniors : participation financière de l'entreprise 3RFaçades**

Dans le cadre de l'acquisition de tablette pour les séniors afin qu'ils soient autonomes dans leurs démarches administratives, et aussi pour se familiariser avec les outils informatiques.

La Société 3R Façades donne une participation financière d'un montant de 2 685,00€ pour l'achat de ces tablettes.

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

- **ACCEPTENT** de percevoir de l'entreprise 3R Façades la somme de 2 685,00 €
- **DISENT** que cette recette est prévue à l'article 7788 au budget 2017.

#### **IX Restauration du tableau « déploration du Christ » :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de restaurer une peinture à l'huile sur toile datant du XVIIIème siècle intitulée la Piéta, tableau nommé également « Déploration du Christ » qui se trouve dans l'église de Chasselay. Ce tableau a été inscrit au titre des Monuments Historiques par arrêté du 31 Décembre 1987.

Un devis a été établi par Mme Lydiane CHAUMIENNE, restauratrice du Patrimoine dont le montant s'élève à 8 399,58 €.

Monsieur le Maire propose de demander auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) une subvention la plus élevée possible.

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

- **ACCEPTENT** le devis établi par Mme Lydia CHAUMIENNE qui s'élève à 8 399,58 €.
- **DEMANDENT** à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) l'octroi d'une subvention
- **DISENT** que cette dépense est prévue en investissement à l'article 2316 du budget 2017
- **AUTORISENT** le maire à signer toutes pièces qui en découlent.

### **X Comptes rendus des différentes commissions :**

#### **A. Commission bâtiments :**

Ont été évoqués les points suivants :

- Façade de l'école publique : il nous manque un 3<sup>ème</sup> devis. Prendre rendez-vous avec l'entreprise YIGIT. Devis de Moncel et 3R Façade.
- Reprise enduit du mur école côté maternelles : devis de l'entreprise MAO 4821 €. Travaux à faire en Juillet.
- Boulangerie Mel Ange : Ent Coignot reprend le devis de Mr Bulinge pour remise aux normes compteur électrique.
- Demande d'un devis à Mr Vidil pour bureau ALFA 3A afin de créer une colonne pour regrouper l'ensemble des fils des différents ordinateurs, imprimantes ...
- Stade de football : portail coulissant reçu 2 devis un de l'entreprise BAUR de 4558 € sans maçonnerie et un de l'entreprise Perrier pour 7750 € tout compris. Dans l'attente d'un troisième devis d'AMBTP.
- Tarif pour location MJC : il serait demandé une location de 100 € pour la journée/soirée. Mais priorité aux jeunes pour leurs activités. Toujours dans l'attente de la constitution d'une association. Et priorité également pour les cours de peinture du jeudi.

#### **B. Commission voirie (22/06/2017) :**

La commission s'est réunie afin de faire le point pour limiter le stationnement sauvage, rajouter des places de stationnement et des zébras.

Demander à la CCBPD d'étudier l'élargissement ou le busage du chemin de la grange suite à une pétition des riverains. Une réponse leur sera faite.

Dossier du Promenoir en cours, AUA missionné pour cette étude n'a pas encore répondu correctement au cahier des charges demandé.

### **XI. Questions diverses :**

- A. Recensement de la Population pour 2018 : recherche 5 agents recenseurs.
- B. Transport : une enquête sur les transports a été distribuée dans tous les foyers. Actuellement 60 personnes ont répondu. M. LASSAUSAIE fera une synthèse de ces réponses qu'il transmettra à tout le conseil municipal.
- C. Forum des associations le 09/09/2017
- D. Marché nocturne le 09/09/2017
- E. CCBPD : « embellir le Beaujolais des Pierres Dorées » 2017 : la commune adhèrera.
- F. UTA : les inscriptions se dérouleront le 12/09/2017 à partir de 9 h à la mairie  
 « **Géopolitique du monde contemporain** » le mercredi de 14 h 30 à 16 h 30 : 04/10 -08/11 – 06/12/2017 et 10/01/2018-07/02/- 07/03-25/04-02/05.  
 « **Civilisation pharaonique** » : le vendredi de 14 h 30 à 16 h 30 : 20/10- 17/11 – **15/12/2017 et 19/01/2018-09/02- 23/03-27/04-18/05/2018.**
- G. Service urbanisme sera fermé du 01/08/2017 au 10/09/2017.

### **XII Réunions de commissions**

- Commission culture et communication : jeudi 06/09/2017 à 20 h 30 à la Mairie